

Plan de la Stratégie Bretonne EEE

I. Axe « Connaissance »

Objectif 1 : Identifier et hiérarchiser les enjeux taxonomiques et spatiaux relatifs aux EEE et à leurs impacts en vue de planifier les actions

Objectif 2 : Renforcer et poursuivre l'acquisition de connaissances sur la biologie des EEE, leurs impacts (et la sensibilité des milieux récepteurs) et leurs modes de gestion

Objectif 3 : Améliorer les connaissances sur les actions menées sur les EEE

Objectif 4 : Capitaliser les données de géolocalisation dans un système d'information

Objectif 5 : Identifier les freins sociaux et justifier la nécessité de la lutte

Objectif 6 : Évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des actions menées

II. Axe « Prévention »

Objectif 7 : Limiter la propagation et l'arrivée de nouvelles espèces

Objectif 8 : Surveiller les EEE et leurs voies d'introduction et de propagation

Objectif 9 : Gérer et restaurer les écosystèmes pour les rendre plus résilients

III. Axe « Gestion »

Objectif 10 : Intervenir rapidement sur les sites récemment colonisés par des EEE pour éradiquer l'espèce

Objectif 11 : Maîtriser les EEE largement répandues
(identifiées dans l'axe 1 / objectif 1)

Objectif 12 : Cadrer la gestion des déchets d'EEE issus des opérations de gestion

IV. Axe « Communication »

Objectif 13 : Développer des réseaux et des outils pour diffuser et échanger l'information

Objectif 14 : Sensibiliser et former le grand public, les gestionnaires de l'environnement, les collectivités et éduquer les scolaires

V. Axe « Pilotage opérationnel et financement »

Objectif 15 : Identifier les acteurs de la stratégie
Cartographie / logigramme des acteurs

Objectif 15 : Animer la stratégie

Objectif 16 : Identifier des financements pour les actions de la stratégie

VI. Axe « Réglementation et contrôle »

Objectif 17 : Mettre en place et animer la coopération entre les différents services chargés de l'application de la réglementation dans les territoires

Objectif 18 : Remonter les listes d'espèces préoccupantes en Bretagne pour contribuer à l'élaboration des listes réglementaires au niveau national